



Procès-verbal **Conseil Municipal du 09 juin 2023 – Partie 02**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10- Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
- M. Rodolphe BORRÉ est absent et donne pouvoir à Mme Servane CHESNEAU
- Mme Sylvie CHATELLIER est absente et donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
- Mme Hélène QUÉMÉRÉ est absente et donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
- Mme Magalie DUAUT RAVELEAU est absente et donne pouvoir à M. Benoît COUTEAU

M. Stéphane ENTÈME est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 mai 2023.

M. Pascal BOUTON émet quelques remarques sur le procès-verbal du 11 mai 2023 ; elles seront prises en compte et les corrections auront lieu pour une validation au conseil prochain

1. Territoire à Énergie Positive 2030

Stéphane ENTÈME indique qu'aucune présentation relative au TEP2030 ne sera assurée ce soir.

2. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Pascal BOUTON indique que suite à la réunion du SCOT à laquelle il a assisté, les réunions du PLU pour Monnières vont pouvoir reprendre. Il leur manquait des informations pour pouvoir avancer.

3. Pôle santé

Benoît COUTEAU indique que tout est prêt pour pouvoir lancer le marché du programmiste.

4. Révision de prix du marché de restauration scolaire

Par courrier en date du 2 mars 2023, le prestataire titulaire du marché de restauration scolaire, Océane de restauration, a sollicité une augmentation de 12 % en moyenne des prix du marché en raison de l'inflation actuelle entraînant une augmentation exceptionnelle du prix des denrées.

Le marché actuel prévoit la clause de révision des prix suivante : « Ces prix sont fermes pour les 12 premiers mois à compter de la date de notification. Le titulaire ne pourra procéder qu'à une seule demande d'ajustement des prix par période de reconduction (12 mois). Les prix seront ajustés de la façon suivante : le titulaire transmettra par lettre recommandée avec accusé réception à la commune de Monnières sa demande d'ajustement des prix accompagnée d'un nouveau bordereau des prix unitaires et d'une nouvelle simulation de facturation, 3 mois avant la date anniversaire de notification. Ces nouveaux tarifs ne pourront entrer en vigueur qu'après acceptation formalisée de la commune de Monnières et à partir de la nouvelle période de reconduction. Clause de sauvegarde : L'augmentation des prix d'une période sur l'autre sera limitée à 2% selon les modalités de calcul suivantes : Le titulaire recalculera la simulation de facturation en y intégrant les nouveaux prix unitaires proposés. L'augmentation des prix d'une période sur l'autre sera alors appréciée au regard de la variation du montant total ainsi obtenu. En l'absence de demande d'ajustement de prix, de transmission de la demande hors délai ou de proposition d'ajustement supérieure à 2%, les prix en vigueur lors de la période précédente sont reconduits pour la période en cours ».

Il est proposé de modifier les modalités de révision des prix prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de restauration scolaire de la manière suivante :

« Le prix des repas sera révisé annuellement le 1^{er} septembre de chaque année selon la formule suivante :

$$P = P_0 \times (0,20 + 0,80 \times (I_n/I_0))$$

P = Prix révisé pour la nouvelle période

P₀ = Prix initial du marché

I_n = Dernière valeur connue de l'indice de référence au 1^{er} septembre de chaque année

I₀ = Dernière valeur connue de l'indice de référence au mois Mo soit celle du mois de mai 2022

Indice de référence INSEE : Indice de prix à la consommation harmonisé – base 2022 – ensemble des ménages – France – Cantines : Nomenclature COICOP 11.1.2.0 (prix de marché « cantines » - Identifiant INSEE 001762317, base 2022 – Mise à jour mensuelle

À chaque révision, le titulaire du marché produit à l'appui de sa première facture de la nouvelle période un document comprenant les prix révisés, les éléments de calcul et la valeur de l'indice de référence prise en compte. »

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces nouvelles modalités de révision des prix du marché de restauration scolaire.

Le ComCo EJE a travaillé sur cette demande lors de leur dernière rencontre. Les retours du personnel de cantine ne sont pas très bons en ce qui concerne Océane de Restauration. Régulièrement, des produits Bio sont remplacés par des produits « non bio ». Il y a aussi des erreurs dans les livraisons, ou des oublis (dernièrement pas de vinaigrette pour les entrées)

Le ComCo FPRH doit prendre des informations sur la santé financière de l'entreprise Océane de restauration. Ces demandes d'augmentation à répétition ne sont pas normales.

Le conseil municipal pense qu'il faudrait peut-être penser à changer de prestataire. Il faudrait qu'une décision définitive soit prise au conseil du mois de juillet.

5. Règlement de fonctionnement des services de l'enfance

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les règlements de fonctionnement qui a été joint à la note de synthèse

- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2023/2024
- Règlement des activités périscolaires 2023/2024

Linda GABORIAU s'étonne qu'il n'y ait pas de paragraphe sur la mutualisation des salles avec l'école.

Le ComCo EJE qui a étudié les règlements proposés par Mme Séverine GUYODO et ses équipes pense qu'ils peuvent être votés « en l'état » et si des changements semblent nécessaires il sera toujours possible de faire des avenants.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2023/2024
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Règlement des activités périscolaires 2023/2024

6 Tarifs des services de l'enfance

Suite à l'inflation et la négociation à venir avec Océane de Restauration, il y aura une possible augmentation des tarifs des services de l'enfance à compter de septembre 2023

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la nouvelle tarification des services de l'enfance.

Du fait, que l'augmentation avec Océane de Restauration ne soit pas validée, les tarifs des services de l'enfance ne peuvent pas être définis.

Les ComCo FPRH et EJE doivent travailler sur ce sujet au plus vite. Cela fera l'objet d'une délibération au mois de juillet.

7 Temps de travail des ATSEM

Avec le changement de locaux, et la mise à jour des missions des ATSEM, leur semaine de travail type s'est vu modifiée. Il leur est dorénavant demandé de :

- Accompagner les élèves à la descente du car ;
- Préparer les activités de la matinée et installer les classes ;
- Accompagner les enfants sur le temps de la restauration scolaire pour les TPS/PS et MS/PS ;
- Prévoir des temps d'échange avec l'enseignante et mise en place des activités de l'après-midi pour la professionnelle de GS ;
- Nettoyer le local des ATSEM, les sanitaires et les interclasses, en plus de leur salle de classe.

Pour que les ATSEM puissent accomplir leurs missions correctement, il est proposé d'augmenter le temps de travail de deux ATSEM de 5 h par semaine en modifiant leur contrat de 27 h semaine par un contrat de 32 h.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le temps de travail des ATSEM.

Benoît COUTEAU demande à avoir l'estimation financière de cette augmentation de temps de travail. Le ComCo FPRH devrait pouvoir apporter cette information au prochain conseil

Mme Françoise MÉNARD dit qu'il doit pourtant y avoir des tâches qui ne sont plus à faire comme installer les lits de la sieste.

Plusieurs élus reconnaissent que les bâtiments de la nouvelle école sont plus vastes et que le temps de ménage doit être certainement plus long mais 1h par jour leur semble beaucoup.

Le ComCo EJE a étudié cette demande en réunion et reconnaît ce besoin nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école. Ce ComCo n'a pas du tout pris en compte le coût de cette augmentation de temps, il a été vu surtout l'organisation et le bien-être du personnel.

La délibération est donc repoussée au conseil municipal du 06 juillet 2023.

8 PEDT (Projet Educatif Territorial)

Mme Hélène QUÉMÉRÉ est absente donc elle ne peut pas présenter les éléments discutés en ComCo EJE au sujet du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Ce sujet sera présenté au prochain conseil municipal.

9 Devenir de l'ancienne poste

Afin d'avancer sur le projet de futur centre-bourg, le conseil municipal s'est prononcé sur le devenir de l'ancienne poste le 15 février 2018 en délibérant sur les points suivants :

- Autorise à démolir la partie basse du bâti,
- Décide de la garder dans le patrimoine communal,
- Décide que ce bâti sera à vocation commerciale.

Aujourd'hui, la situation n'a pas évolué. La réflexion sur le devenir des parcelles devant la mairie est toujours d'actualité et l'ancienne poste est un point bloquant. En effet, pour envisager un aménagement public, entre la mairie et l'école, il est nécessaire de garder une vision macro et acter le devenir de l'ancienne poste.

Il est proposé que les ComCo VET, UAP, CVE et EPI donnent leur avis sur les trois hypothèses suivantes :

- La garder et la louer
- La vendre sans contrainte
- La vendre avec l'obligation de garder le bâti.

Il sera alors proposé au conseil municipal de juillet de délibérer sur ces trois hypothèses.

Benoît COUTEAU propose de faire un tour de table pour avoir l'avis de chaque conseiller après avoir présenté les plans qui avaient été dessinés par le ComCo VET en début de mandat. Ceux-ci montraient l'ancienne poste diminuée de la partie basse, de larges rues et des espaces de verdure avec des parkings.



Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE pense qu'il faut vendre le bâtiment en l'état pour que la mairie n'ait pas à prendre en charge les travaux.

Christian MAILLARD pense, lui aussi que vendre est une meilleure solution que louer. Il pense qu'un commerce pourrait s'y installer. Pour lui, la route entre la mairie et la partie basse du bâtiment est suffisamment large pour envisager une partie en liaison douce. Abattre une partie du bâtiment ne lui semble pas nécessaire

Richard LOPEZ imagine un commerce d'appel. La commune pourrait vendre mais imposer un commerce à cet endroit.

Pascal BOUTON est plus précis dans son avis et y verrait bien un café-restaurant. Il est aussi d'accord pour vendre ce bâtiment sans contrainte particulière dès lors qu'il resterait dédié à un commerce.

Servane CHESNEAU rejoint ce qui a déjà été dit, elle pense qu'effectivement si on envisage un lieu convivial à cet endroit, c'est un café et/ou un restaurant qui semble être le commerce le plus adapté.

Stéphane ENTÈME pense aussi qu'il faille vendre ce bâtiment et y imposer un commerce d'appel. Pas forcément un café mais ça pourrait être aussi une épicerie, libre au preneur d'aménager l'espace comme bon lui semble.

Linda GABORIAU est aussi favorable à la vente en imposant un commerce mais sans trop de contraintes pour l'acheteur.

Sébastien BESSON valide ce qui vient d'être dit par tous les conseillers avant lui.

Françoise MÉNARD ne sait plus quoi penser de cette ancienne poste. Elle reste sur l'idée qui avait été votée au mandat précédent, c'est-à-dire casser la partie basse pour agrandir l'espace entre la mairie et ce bâtiment pour être certain d'avoir assez d'espace pour avoir une route et une voie douce (piétons /vélos). De plus les autres commerces en prévision seraient plus visibles de la départementale.

Benoît COUTEAU dit que le mois prochain il faudra que ce conseil municipal délibère sur le devenir de ce bâtiment pour que le dossier du centre bourg puisse avancer.

10. Étude de potentialité commerciale

Dans le cadre du développement économique de Monnières, il a été demandé un devis à la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) de Nantes pour une étude de potentialité commerciale. L'étude comprend :

- Diagnostic commercial et urbain (1 750, 00 € H.T)
- Mesure du potentiel commercial (1 750,00 € H.T)
 - o En option : enquête et analyse auprès des professionnels (700,00 € H.T)

Le montant total de l'étude est de 4 200,00 € TTC sans option ou 5 040,00 € TTC avec option.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'étude de potentialité commerciale

En l'absence de Vincent CAILLÉ, Benoît COUTEAU présente le devis envoyé par la CCI qui détaille les prestations proposées.

La commune de Monnières souhaite mener un diagnostic commercial de son centre-bourg afin de disposer d'une analyse de son potentiel de développement et de ses traductions possibles dans l'espace.

Il s'agira notamment d'identifier les commerces susceptibles de se développer sur la commune, afin d'orienter la recherche de porteurs de projets et de calibrer au mieux les besoins en immobilier commercial. Ces éléments devront également permettre de construire collectivement la stratégie la plus appropriée pour optimiser le fonctionnement du centre-bourg et de ses commerces et intensifier ses usages.

⇒ Quel potentiel de développement du tissu commercial ?

Tarification			
Etape	Détail	Jours-homme	Montant HT
Diagnostic commercial et urbain	Préparation / réunion de lancement	0,5	350,00 €
	Recensement des tendances commerciales	0	0,00 €
	Analyse de l'offre commerciale	1	700,00 €
	Analyse du contexte urbain	1	700,00 €
Mesure du potentiel économique	<i>EN OPTION : Enquête (configuration, passation) auprès de 2 professionnels</i>	0,5	350,00 €
	<i>EN OPTION : Analyse de l'enquête auprès des professionnels</i>	0,5	350,00 €
	Analyse du potentiel commercial	2	1 400,00 €
	Réunion de restitution	0,5	350,00 €
Coût total (sans option)	HT		3 500,00 €
	TTC		4 200,00 €
Coût total (avec option)	HT		4 200,00 €
	TTC		5 040,00 €

Coût d'une réunion supplémentaire : 0,5 jour soit 350 € HT

Pascal BOUTON fait remarquer que l'enquête auprès des autres commerçants n'est pas nécessaire car il n'y a que deux commerçants à ce jour.

Plusieurs conseillers sont d'accord pour dire que le prix leur semble élevé.

Mais Françoise MÉNARD pense qu'avoir cet avis pourrait être bien pour Monnières. Sébastien BESSON indique que la CCI est en lien avec plein de commerçants et d'entreprises qui peuvent apporter des soutiens.

Il est décidé d'attendre la présence de Vincent CAILLÉ au conseil municipal prochain pour avoir l'avis du ComCo VET pour délibérer sur ce sujet.

11 Achat de robot de tonte

Afin d'assurer la tonte des deux terrains de football de la commune (20 000 m²), il est proposé d'acquérir un robot de tonte pour un coût de 16 100,00 € TTC. De plus, pour assurer la tonte de la cour végétalisée de la nouvelle école, il est également proposé l'achat d'un robot de tonte pour un coût de 4 879, 00 € TTC.

FOURNISSEURS	Modèle de robot	Terrains de foot	Cour de l'école
AMB LE LOULAY	Robot CUB CADET XR5 3000 (sans théâtre de verdure)		4 501,99 €
	Robot techline 4x4 Lx4 4WD (inclus théâtre de verdure)		4 879,00 €
	Robot Protech D40i 20000m ²	16 100,00 €	
VERT LEM	CEORA 544 PRO HUSQVARNA	32 542,79 €	
SERVIMAC	Robot Automower HUSQVARNA AM535AWD		7 544,60 €

Les avantages liés à l'acquisition de ces robots de tonte sont les suivants :

- Une tonte régulière qui améliore la qualité de la pelouse (meilleure tapissage des graminées)
- Pas d'export des résidus de tonte (enrichissement du sol)
- Gain de temps pour les agents d'entretien.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'achat de robots de tonte.

Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE présente le tableau des devis qui ont été reçus sur les robots de tonte pour les terrains de foot et l'espace vert de l'école 3 Moulins. Dans tous les cas, le prix comprend le robot de tonte, l'installation des fils de guidage ainsi qu'un cabanon pour le ramasser.

Benoît COUTEAU demande une explication sur les écarts de prix.

Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE et Christian MAILLARD ont reçu un commercial qui leur a expliqué qu'à l'école il faut du matériel assez puissant pour pouvoir tondre la butte. De plus, certaines marques sont plus onéreuses (on paie la marque).

Stéphane ENTÈME rappelle que certains élus sont contre l'achat de ces robots car ils préféreraient embaucher du monde pour le faire. Mais Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE explique qu'à l'école la tonte devra se faire la nuit pour ne pas être dangereux pour les enfants. La tonte des terrains de foot aujourd'hui prend trop de temps à l'agent dédié aux espaces verts.

Florian BRANGER, responsable des services techniques, s'est renseigné auprès des communes qui possèdent ce genre de robot. Les retours sont plutôt positifs notamment à Château-Thébaud ou à La Bruffière.

Le matériel est équipé de puces GPS qui permettent de les retrouver en cas de vol. Cet argument ne convainc pas les élus que le matériel ne sera pas volé.

Benoît COUTEAU propose au ComCo CVE d'approfondir leurs renseignements sur les différents modèles de robot de tonte proposés afin de mieux comprendre les écarts de prix. Il faudrait aussi se renseigner auprès de notre assurance comment serait couvert ce matériel. Le conseil municipal délibèrera le mois prochain.

12 Décision modificative au budget 2023

Il est demandé par la trésorerie de régulariser un dégrèvement THLV (Taxe d'Habitation pour les Logements Vacants) octroyé à un contribuable. Pour cela une DM au budget 2023 est nécessaire.

En effet, la commune a perçu, au titre des avances de fiscalité d'avril, la somme nette 62 306 €. Mais les avances de fiscalité doivent être constatées pour le montant total à percevoir soit un titre à émettre pour 62759 € (cf état EDET ci-dessous) et en contrepartie le prélèvement au titre du dégrèvement à la charge de la collectivité doit être constaté en dépense au c/7391172 au budget.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur une DM au budget 2023 pour ouvrir des crédits à hauteur de 453 € au chapitre 014 pour abonder des crédits au compte de dépense 7391178.

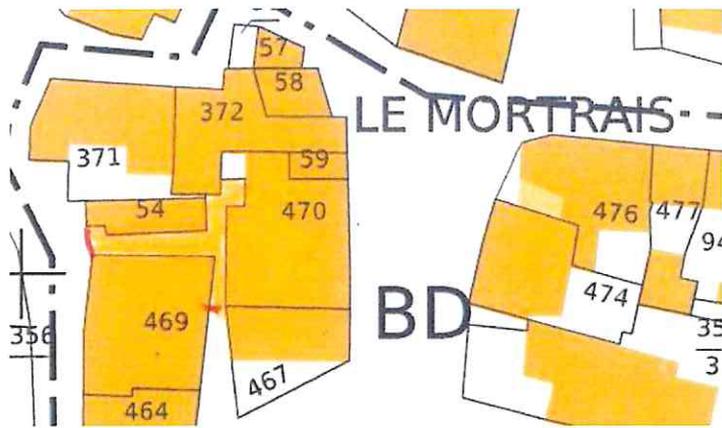
Cette décision est purement comptable, le conseil municipal valide à l'unanimité la DM au budget 2023 pour ouvrir des crédits à hauteur de 453 € au chapitre 014 pour abonder des crédits au compte de dépense 7391178.

13 Réajustement du parcellaire de Mme GÜNTHER-CHÉREAU - La Bournaire / Le Mortrais

Au village de la Bournaire, des chemins d'usage commun ont été élargis par les riverains aux dépens des parcelles de Mme Véronique GÜNTHER-CHÉREAU. Lors du bornage dans ce secteur, il a été proposé de céder quelques parties de domaine public en compensation. La restitution n'est pas équivalente en termes de surface. Il a donc été proposé par le géomètre de compenser le reliquat par la cession à Mme GÜNTHER-CHÉREAU de petites voies publiques comprises entre des bâtiments qu'elle possède au village du Mortrais.

Il s'agit donc de céder le domaine public situé entre les parcelles BD 54, BD 372 et BD 470 et une part du domaine public situé à proximité des parcelles BC 374 et BC 132 à Mme GÜNTHER-CHÉREAU, comme indiqué sur les plans ci-après.

1. Parcelle publique à céder à Mme GÜNTHER-CHÉREAU au Mortrais



2. Parcelle publique à céder à Mme GÜNTHER-CHÉREAU à la Bournaire.



Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces cessions cadastrales.

Pascal BOUTON explique qu'au fur et à mesure des années le terrain que Mme GÜNTHER-CHÉREAU possède à la Bournaire a été diminué par l'emprise de la voirie et par l'usage des particuliers. Au moment du bornage récent, elle a demandé à être dédommager de cette perte de terrain. Le ComCo UAP lui a donc proposé une partie d'espace public à la Bournaire ainsi qu'au Montrait pour compenser.

Elle est d'accord avec cette proposition.

Françoise MÉNARD est surprise que la mairie doit donner du terrain pour compenser une partie qui est utiliser par un entrepreneur du village. Est-ce la mairie qui doit être pénalisée ?

Linda GABORIAU n'est pas contre mais elle demande que tous les frais notariés dus à ces échanges soient à la charge de Mme GÜNTHER-CHÉREAU. Les autres conseillés approuvent.

Le conseil municipal donne son accord de principe avec 14 voix pour et une abstention de Christian MAILLARD le déclassement de ces parcelles pour les céder gratuitement à Mme GÜNTHER-CHÉREAU.

La délibération sera prise au conseil municipal prochain quand Pascal BOUTON aura validé les nouvelles conditions avec Mme GÜNTHER-CHÉREAU.

La salle multifonction de l'école 3 moulins est à nommer. Après avoir demandé l'avis à l'équipe des enseignants sur le nom souhaité pour la salle multifonction, il est proposé de choisir Sabine TAMISIER. Le choix se porte sur cette autrice car les élèves de l'école ont étudié ses œuvres au cours de l'année scolaire. Sabine TAMISIER a d'ailleurs prévu de rendre visite aux élèves, cette année.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le choix du nom de la salle multifonction de la nouvelle école 3 moulins.

Comme l'avait expliqué Mme Linda GABORIAU au conseil précédent, le ComCo ACI avait demandé aux instituteurs de l'Ecole 3 Moulins de proposer 3 noms pour la salle multifonction de leur école. Or un seul nom a été proposé suite aux activités de Français faites cette année. En effet, l'auteure Sabine TAMISIER a été étudiée et a rendu visite aux élèves. Le nom semble avoir du sens pour les élèves

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nom de Sabine TAMISIER pour la salle multifonction de l'école 3 Moulins



Après une maîtrise d'études théâtrales à Aix-en-Provence et sept ans de médiation du théâtre contemporain en milieu rural pour le Centre culturel Cucuron-Vaugines, elle intègre en 2003 la première promotion du département écritures dramatiques de l'Ensatt de Lyon. Entre 2006 et 2010, elle est attachée au centre de ressources de Montévidéo (Marseille), lieu dédié aux écritures contemporaines et aux musiques improvisées.

Depuis 2011, elle se consacre entièrement à l'écriture et à son travail de comédienne. Elle vit à Aubagne.

15. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024

Il est proposé au conseil municipal de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2024. Ces personnes, au nombre de 6 sur Monnières, seront âgées de plus de 23 ans minimum en 2024. Le tirage porte sur la liste générale des électeurs de la commune. Le procédé de tirage au sort utilisé est le suivant :

Un premier tirage donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

Une attention particulière doit être portée sur les points suivants :

- Le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée à savoir 2 jurés (soit 6 jurés tirés au sort) ;
- Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2024.

Les Monniérois tirés au sort pour être juré d'assise pour 2024 :

- M HAUTERIVE Grégory (La Mortaine)
- Mme COUTEAU – PINEAU Magalie (Chemin Jules Allard)
- Mme CHATELLIER – SENS Armelle (Les Yolais)
- M TISSERAND Pierre Jean (La Huperie)
- Mme BEIGNON Sandrine (La Chataigneraie)
- Mme CHAUVET – OTT Laurence (Coursay)

16. Point information commission déchets - environnement

Présentation des éléments traités dans la commission déchets – environnement.

- Grève des éboueurs du mois de mai,
- Transition des sacs jaunes aux bacs jaunes.
 - o 82% des foyers de Monnières sont dotés en bacs jaunes et 100% des familles auront reçu leur bac jaune d'ici la fin de l'année (pour ceux qui sont inscrits au service).
 - o Les sacs jaunes sont toujours d'actualité en particulier pour les habitants des Côteaux et de la Fleurancière qui ne peuvent pas avoir de bacs car le camion des éboueurs ne peut pas descendre dans leur village et opérer un demi-tour. (une lettre d'information leur sera envoyée en juin par l'agglo). Un point d'apport volontaire est envisagé pour ces deux villages. Pour le moment les habitants n'ont pas reçu ce courrier.
 - o Il est recommandé de ne plus laisser les sacs jaunes en libre-service. Linda GABORIAU a demandé aux agents administratifs de noter les noms/prénoms et adresses des usagers qui viennent prendre des sacs à la mairie. En effet, il se peut que ces personnes ne soient pas inscrites au service des déchets.
- Déchetteries : une solution est proposée aux particuliers dotés d'un véhicule personnel d'une hauteur supérieure à 2.20 m. Ils peuvent désormais appeler les services de l'agglo pour prendre RDV.

Pour le moment, les entreprises (coiffeuse par exemple) et les collectivités n'ont pas non plus de bacs jaunes.

17. Co-présidence des Comités Consultatifs (ComCo)

Par délibération du 9 mars 2023, le conseil municipal a validé les co-présidences de la majorité des Comités Consultatifs (ComCo) ; Certains postes n'étant pas encore pourvus, il est alors proposé de valider les co-présidences des ComCo restants.

Intitulé du ComCo	Co-présidents
ComCo EPI Énergies Patrimoine Informatique	Christian MAILLARD Jean WILLIAMSON Guy BLANCHARD
ComCo VET Viticulture Économie Tourisme	Vincent CAILLÉ Michel DELHOMMEAU

Il est proposé au conseil municipal de valider les co-présidences des ComCo EPI et VET.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les Co-présidents des deux ComCo EPI et VET.

18. Questions diverses

- Benoît COUTEAU explique que la nouvelle DGS qui avait été sélectionnée n'est finalement pas venue comme prévu. Elle a eu des soucis de santé qui va l'empêcher de prendre son poste. Une nouvelle annonce va être déposée. On espère trouver quelqu'un au plus tôt.
- Pascal BOUTON a reçu les représentants du collectif des Tiny House qui ont demandé un entretien suite au courrier que nous avons reçu de la préfecture qui refuse leur Permis d'Aménager. En effet, cette parcelle en zone Nd (naturelle) ne peut, selon notre PLU actuel, faire l'objet d'aménagements.

Le ComCo UAP et Monsieur Le Maire ont préparé un courrier pour plaider la cause en préfecture de ce dossier. Il va falloir attendre leur réponse.

Si le PA n'est pas accepté, on ne sait pas si le collectif sera prêt à attendre la fin de la révision du PLU ou cette zone pourra alors être validée en STECAL et pourra ainsi recevoir les Tiny House. On peut éventuellement essayer de faire une révision partielle (juste pour le secteur du Patis) du PLU mais ça prendra quand même au moins 5 mois.

Fin du conseil 23h00

Le secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME



Le Maire
Benoît COUTEAU

